

Délibérations

**Conseil d'administration
du 06 juillet 2026**

DÉLIBÉRATION n° 2026 - 995

Le conseil d'administration du 06 juillet 2026

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE :

Approbation du nouveau règlement intérieur du conseil d'administration du Crous.

Nombre de votants présents et représentés :

POUR :
CONTRE :
ABSTENTIONS :
REFUS DE VOTE :

REPORT
pour le prochain CA

Ainsi délibéré, les jours, mois, ans susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 06 juillet 2026

La Rectrice déléguée pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Présidente du conseil d'administration

Véronique DOMINGUEZ-GUILLAUME

DÉLIBÉRATION n° 2026 - 996

Le conseil d'administration du 06 juillet 2026

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE :

Approbation de la désignation des commissions

Nombre de votants présents et représentés :

POUR :
CONTRE :
ABSTENTIONS :
REFUS DE VOTE :

REPORT
pour le prochain CA

Ainsi délibéré, les jours, mois, ans susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 06 juillet 2026

La Rectrice déléguée pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Présidente du conseil d'administration

Véronique DOMINGUEZ-GUILLAUME

DÉLIBÉRATION n° 2026 - 997

Le conseil d'administration du 06 juillet 2026

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE :

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 11 mars 2026

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	: 21
CONTRE	:
ABSTENTIONS	:
REFUS DE VOTE	: 2

Ainsi délibéré, les jours, mois, ans susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 06 juillet 2026

La Rectrice déléguée pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Présidente du conseil d'administration


Véronique DOMINGUEZ-GUILLAUME

DÉLIBÉRATION n° 2026 – 998

BUDGET RECTIFICATIF N°1 / 2026

Le conseil d'administration du 06 juillet 2026

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1249 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

ARTICLE 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 615,61 ETPT dont 612,19 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 3,42 ETPT d'emplois législatif
- 71 765 557 € en Autorisations d'Engagement (AE) dont :
 - 29 993 259 € en personnel
 - 30 513 676 € en fonctionnement
 - 11 258 622 € en investissement
- 85 058 544 € de crédits de paiement dont :
 - 29 993 259 € en personnel
 - 36 032 478 € en fonctionnement
 - 19 032 807 € en investissement
- 77 882 444 € de prévisions de recettes
- 7 176 100€ de solde budgétaire (déficit)

ARTICLE 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 7 923 264 € de variation de trésorerie (prélèvement)
- - 693 508 € de résultat patrimonial (perte)
- 3 306 492 € de capacité d'autofinancement
- 8 827 571 € de variation de fonds de roulement (prélèvement)

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	: 13
CONTRE	: 5
ABSTENTIONS	: 5
REFUS DE VOTE	:

Ainsi délibéré, les jours, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 06 juillet 2026

La Rectrice déléguée pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Présidente du conseil d'administration


Véronique DOMINGUEZ-GUILLAUME

DÉLIBÉRATION n° 2026 - 999

Le conseil d'administration du 06 juillet 2026

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE :

Approbation des nouveaux tarifs de restauration et évolutions de formule

Nombre de votants présents et représentés :

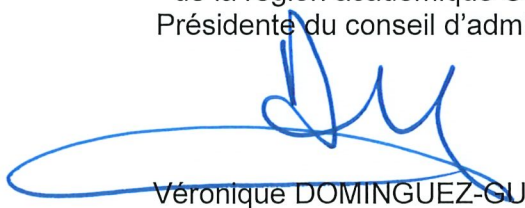
POUR	: 15
CONTRE	: 6
ABSTENTIONS	: 2
REFUS DE VOTE	:

Ainsi délibéré, les jours, mois, ans susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 06 juillet 2026

La Rectrice déléguée pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Présidente du conseil d'administration


Veronique DOMINGUEZ-GUILLAUME

Annexe 1 : Tarification applicable – Formule en restaurant universitaire (RU) et brasserie

Tableau des tarifs applicables à compter du 1^{er} août 2026

Catégorie		Tarifs HT	Taux TVA ¹	Tarif TTC ¹	Remarque
Etudiant		1,00 €	0%	1,00 €	[Tarif non soumis au vote du CA] Tarifications et conditions d'accès définies au niveau national ² Valable pour les étudiants disposant d'un compte IZLY actif, et dans la limite de 1 repas par service Le second repas est facturé au tarif « Passagers »
Personnel des établissements conventionnés, relevant du MESR	Lié à l'enseignement	8,00 €	0%	8,00 €	Actuel : 7,50 €HT (Tarif HT soumis au vote du CA du 6 juillet 2026) Tarification spécifique, soumise à convention entre le CROUS et les établissements concernés ³
	Non lié à l'enseignement	8,00 €	10%	8,80 €	Les usagers concernés peuvent par ailleurs bénéficier de la prestation interministérielle (PIM) Le second repas est facturé au tarif « Passagers »
Personnel des autres établissements conventionnés		Défini par convention			Défini par convention
Personnel du CROUS de Montpellier-Occitanie		8,00 €	10%	8,80 €	Actuel : 7,50 €HT [Tarif non soumis au vote du CA] Tarification spécifique, applicable au personnel CROUS. Le personnel du CROUS bénéficie de la prestation interministérielle (PIM) et de l'action sociale du CROUS, votée par délibération du CA ⁴ . Le second repas est facturé au tarif « Passagers »
Passager		8,50 €	10%	9,35 €	Actuel : 8,00 €HT (Tarif HT soumis au vote du CA du 6 juillet 2026) Tarification spécifique, applicable aux passagers, extérieurs, ayant droit pour 2eme repas, ... ⁵

¹ **Taux de TVA** : En cas d'évolution du taux de TVA, les tarifs TTC seront automatiquement ajustés à la nouvelle réglementation

² **Tarif « Repas à 1€ »** : La tarification est soumise à évolution selon directives nationales et ajustées automatiquement – sans vote au CA

³ **Tarif « Personnel des établissements conventionnés, relevant du MESR »** : En 2023, le tarif était très inférieur à la moyenne nationale (valeur 2023 : 6.56 € HT moyenne nationale / 5.90 € HT à Montpellier) et un rattrapage a été prévu sur une période de 4 ans. En 2025, la moyenne nationale est de 8,09€ HT / 7,50€HT à Montpellier.

⁴ **Tarif « Personnel du CROUS de Montpellier-Occitanie »** : Le tarif est calculé à partir du tarif « Personnel des établissements conventionnés ». Selon son échelon, le personnel du CROUS bénéficie de la prestation interministérielle (PIM) et de l'action sociale du CROUS, votée par délibération (dernière délibération en date : CA du 6 décembre 2023).

⁵ **Tarif « Passager »** : Sous condition d'accès aux structures de restauration, tel que défini dans le Règlement Intérieur. En 2023, le tarif était très inférieur à la moyenne nationale (valeur 2023 : 8.02 € HT moyenne nationale / 5.90 € HT à Montpellier) et un rattrapage a été prévu sur une période de 4 ans. En 2025, la moyenne nationale est de 8,92€ HT / 8,00 € HT à Montpellier.

Annexe 2 : Tarification applicable – Formule en Cafétéria et Vente à emporter

1/ Formule « Pause Café »

Catégorie	Tarifs HT	Taux TVA ⁶	Tarif TTC ⁶	Remarque
Tout public ⁷	1,40 €	10%	1,54 €	Tarif Actuel : 1,30 €HT Hors gobelet 1 boisson chaude + 1 viennoiserie

2/ Formule « Repas 1€ » - 1 plat + 2 items de la gamme « repas à 1€ »

Catégorie	Tarifs HT	Taux TVA ⁶	Tarif TTC ⁶	Remarque
Etudiant	1,00 €	0%	1,00 €	Tarifications et conditions d'accès définies au niveau national ⁸ Valable pour les étudiants disposant d'un compte IZLY actif, et dans la limite de 1 repas par service La seconde formule est facturée au tarif « Passagers »
Personnel des établissements conventionnés, relevant du MESR Personnel des autres établissements conventionnés Personnel du CROUS de Montpellier-Occitanie	4,50 €	10%	4,95 €	Tarif conventionné réservé aux personnels cités Compte Izly actif obligatoire
Passager ⁷	8,50 €	10%	9,35 €	

⁶ La TVA s'applique en fonction du statut de l'utilisateur. En cas d'application, le taux de TVA appliqué est le taux en vigueur au moment du passage en caisse.

⁷ Sous condition d'accès aux structures de restauration, tel que défini dans le Règlement Intérieur

⁸ Tarif « Repas à 1€ » : La tarification est soumise à évolution selon directives nationales et ajustées automatiquement – sans vote au CA

Annexe 3 : Tarifs de vente des produits à emporter / produits supplémentaires et ventes additionnelles

CA 6 juillet 2026

Produit			Formule	Tarif à l'unité en €HT			Détail ou remarque
Famille	Sous-Famille	Produit		CA 2025 *	CA 2026 *	% augmentatio n	
Boisson chaude et viennoiserie							
Boisson chaude	Café	Café court / café long / café noisette	Pause Kfé	0,55 €	0,60 €	9,1%	Prix sans contenant 1 jeton
	Café	Boissons gourmandes Café crème, café double, cappuccino, cappuccino noisette, latte macchiato ...	Pause Kfé	1,30 €	1,30 €	0,0%	Prix sans contenant 2 jetons
	Thés - Infusions	Thés / infusion	Pause Kfé	0,55 €	0,60 €	9,1%	Prix sans contenant
	Chocolat	Chocolat chaud	Pause Kfé	1,30 €	1,30 €	0,0%	Prix sans contenant 2 jetons
	Supplément	Suplément crème fouettée		0,50 €	0,50 €	0,0%	Supplément
	Usage unique	Contenant : Gobelet		0,25 €	0,30 €	20,0%	Prix à ajouter au tarif boisson le cas échéant
Viennoiserie	Viennoiserie	Croissant	Pause Kfé	0,75 €	0,80 €	6,7%	Produit pur beurre
	Viennoiserie	Pain chocolat	Pause Kfé	0,85 €	0,95 €	11,8%	Produit pur beurre, double chocolat
	Briochette	Brioche (tranche)	Pause Kfé	0,85 €	0,95 €	11,8%	
	Viennoiserie	Chausson pommes / Pain raisin		1,05 €	1,10 €	4,8%	
	Viennoiserie	Choco suisse / Torsade		1,45 €	1,50 €	3,4%	
Snacking froid							
Sandwich froid	Pain ordinaire	Sandwich baguette	Repas 1€	pas de vente à l'unité *			Lyonnais, parisien, niçois, fermier, savoyard, Jambon de haricot fumé (VG new), Coleslaw (VG new)
	Pains spéciaux	Sandwich ciabatta		3,70 €	3,70 €	0,0%	Poulet indien, jambon cru
	Pains spéciaux	Sandwich wrap		3,70 €	3,70 €	0,0%	Jambon de dinde, féta crudités
	Pains spéciaux	Sandwich suédois		4,30 €	4,30 €	0,0%	
Salades	Salade bar	"Grande salade"	Repas 1€	pas de vente à l'unité *			Caesar, Parisienne, Grecque, Fraicheur VG (new), Fromagère VG (new), Surimi (New)
	Salade bar	"Salade géante"		4,50 €	4,50 €	0,0%	Capri, Thai
Snacking chaud							
Sandwich chaud	Pains spéciaux	Panini	Repas 1€	pas de vente à l'unité *			fromage VG, Dinde * (new)
	Pains spéciaux	Bun	Repas 1€	pas de vente à l'unité *			Texan, Bombay, Méditerranéen (new)
	Pains spéciaux	Hot dog	Repas 1€	pas de vente à l'unité *			Hot dog (new)
	Pains spéciaux	Croq fromages	Repas 1€	pas de vente à l'unité *			Croque aux fromages VG (new)
	Pains spéciaux	Croque-monsieur premium		2,60 €	2,80 €	7,7%	Croque monsieur Lost
	Pains spéciaux	Panini premium		/	4,00 €	0,0%	Paninis Lost (new)
Pizza & Tartes	Pizzas	Pizza	Repas 1€	pas de vente à l'unité *			* Part de pizza fromage VG- Plaque coupée en 8 - cuisson sur place * Pizza nomade 3 fromages VG micro-ondable
	Pizzas	Grande pizza (pizzeria)	Repas 1€	pas de vente à l'unité *			Pizza carne ou VG, cuite au tunnel à pizza
	Quiches / Tartes salées	Quiche et tarte salées (la part)	Repas 1€	pas de vente à l'unité *			Plaque coupée en 4 parts - cuisson sur place
	Quiches / Tartes salées	Cœur de quiche		3,60 €	3,60 €	0,0%	
Plats cuisinés à emporter							
Plat Cuisiné	Barquette	Plats cuisinés "Barquette"	Repas 1€	pas de vente à l'unité *			Plus de 40 recettes "fait maison"
Soupes	Soupes	Soupe du jour- à emporter		/	1,20 €	/	Contenant 50cl - new
Tacos et burger	Tacos	Tacos premium		4,50 €	4,50 €	0,0%	Tacos Lost : Boeuf Sauce Biggy, Tacos Boeuf Sauce Samourai, Tacos Poulet Sauce Paprika
	Burger	Burger premium		/	4,50 €	0,0%	Burger Lost (new) : Boeuf / Bœuf roblochon / poulet / VG
Fromages et Desserts							
Fromages	Fromages	Fromages		0,80 €	0,80 €	0,0%	Supplément fromage (restauration traditionnelle)
Produits laitiers	Yaourt	Yaourt nature, aromatisé	Repas 1€	0,50 €	0,50 €	0,0%	Laitage Bio : Yaourt nature, aromatisé
	Dessert lacté	Crème dessert lactée	Repas 1€	0,80 €	0,80 €	0,0%	
	Dessert lacté	Brique boisson lactée	Repas 1€	/	0,80 €	0,0%	Dessert nomade (new) - Lait aromatisé fraise ou chocolat vanille
	Yaourts Gourmand	Laitage Gourmand		1,50 €	1,50 €	0,0%	
Fruits	Fruits	Fruits frais	Repas 1€	0,50 €	0,55 €	10,0%	
	Fruits	Coupelle fruit ou salade de fruit	Repas 1€	0,80 €	0,80 €	0,0%	Fruit, salade de fruits ou compote
	Fruits cuits	Gourde fruit Gourmande 120g		/	1,50 €	0,0%	Pomme / Fraise Framboise / Pomme Peche Abricot / ...
Beignet / Donut	Beignets / Paris Brest	Beignet		0,90 €	0,90 €	0,0%	Sucre, chocolat ou fruit
	Beignets / Paris Brest	Paris Brest		0,90 €	0,90 €	0,0%	Crème
	Donut	Donut sucré		0,90 €	0,90 €	0,0%	Sucre
	Donut	Donut fourré		1,60 €	1,60 €	0,0%	Coco, Faire, Caramel
	Donut	Donut gourmand		2,30 €	2,30 €	0,0%	Oréo, Daim, Milka
Pâtisseries américaines	Pâtisseries américaine	Classique		1,10 €	1,10 €	0,0%	Petit Brownies Petit cookie chocolat
	Pâtisseries américaine	Maxi		2,30 €	2,30 €	0,0%	Grand Brownies Maxi Cookie, cookie chocolat blanc, cookie triple choco... Petit Muffin
	Pâtisseries américaine	Premium		/	3,00 €	/	Muffin Premium (new) Cookies Premium (new)
Pâtisseries	Pâtisseries	Tartes (part)		2,20 €	2,20 €	0,0%	Tarte framboise, citron meringuée, gâteau basque, fruit rouge crumble, passion meringuée, tarte tatin...
	Pâtisseries	Carrot cake, Cheease cake		2,20 €	2,20 €	0,0%	
	Pâtisseries	Eclair (chocolat, café..)		1,50 €	1,50 €	0,0%	

Produit			Formule	Tarif à l'unité en €HT			Détail ou remarque
Famille	Sous-Famille	Produit		CA 2025 *	CA 2026 *	% augmentatio n	
Pâtisseries (suite)	Crêpes / gaufres	Crêpe sucre		1,20 €	1,20 €	0,0%	
	Crêpes / gaufres	Crêpe pâte à tartiner		1,50 €	1,50 €	0,0%	
	Crêpes / gaufres	Gaufre sucre		2,20 €	2,20 €	0,0%	
	Crêpes / gaufres	Gaufre pâte à tartiner		2,50 €	2,50 €	0,0%	
	Supplément	Suplément crème fouettée					Cf. "Boisson chaude et viennoiserie"
	Paninis	Panini pâte à tartiner		2,50 €	2,50 €	0,0%	
	Pâtisseries	Galette des rois (part)		1,50 €	1,50 €	0,0%	
	Pâtisseries	Galette des rois entière		10,00 €	12,00 €	20,0%	
Glaces	Glaces	Cône / barre glacée / sundae		1,40 €	1,40 €	0,0%	
	Glaces	Crème glacée pot 120 ml		2,50 €	2,50 €	0,0%	
	Glaces	Bâtonnet glacé premium		2,70 €	2,70 €	0,0%	
Epicerie							
Epicerie Sucrée	Biscuits	Biscuit - petits sachets	Repas 1€	0,60 €	0,60 €	0,0%	Madeleine au beurre, Granola lait, Palais breton, Palmito (new), galette Saint Michel (new), moelleux ou miniroulé au fruit (new)...
	Confiserie	Sucette		0,40 €	0,40 €	0,0%	
	Confiserie	Chewing gum (petit paquet)		1,30 €	1,30 €	0,0%	
	Confiserie	Chewing gum (gros paquet)		1,80 €	1,80 €	0,0%	
	Confiserie	Barre chocolatée / fruit		1,40 €	1,40 €	0,0%	Kit kat, bounty, kinder bueno, Balisto, twix, snicker...
	Confiserie	Friandise en sachet, rouleau mentos		1,40 €	1,40 €	0,0%	
	Confiserie	M&M's 45 g		1,30 €	1,30 €	0,0%	
	Confiserie	M&M's 100 g		2,00 €	2,00 €	0,0%	
Epicerie Salée	Chips	Chips paquet 45 g		1,10 €	1,10 €	0,0%	
	Saucisson	Mini stick 30 g		/	1,50 €	/	(New)
	Saucisson	Mini snack 75 g		/	2,50 €	/	(New)
Autres produits (brasserie, RU)							
Pain	Pain	Pain supplémentaire		0,30 €	0,30 €	0,0%	Vendu seul ou pain supplémentaire en RU ou brasserie
Entrées froides	Crudités	Brasserie petite entrée (cup)		0,80 €	0,80 €	0,0%	
	Cuidités	Brasserie moyenne entrée (coupelle)		1,50 €	1,50 €	0,0%	
	Soupes	Potage - coupelle		0,50 €	0,50 €	0,0%	
	Soupes	Potage - à emporter					Cf. "Plats cuisinés - à emporter"
Garnitures	Frites	Supplément entrée		0,50 €	0,50 €	0,0%	
	Frites	Supplément garniture et frites		1,50 €	1,50 €	0,0%	
	Légumes	Supplément viande		2,00 €	2,00 €	0,0%	
Plat cuisiné	Plats uniques	Steak haché ou Nuggets + accompagnement		3,70 €	3,70 €	0,0%	
Fromages et Desserts	Fromages et desserts	Fromages / Produits laitiers Pâtisserie / Fruit					Cf. "Fromages et desserts"
Epicerie	Epiceie	Epicerie sucrée ou salée					Cf. "Epicerie"
Boissons froides							
Boissons Froides	Eaux plates	Brique - 50 cl		1,10 €	1,10 €	0,0%	Eau neuve
	Eaux gazeuses	Canette 33 cl		1,15 €	1,25 €	8,7%	Perrier
	Eaux gazeuses	Bouteille PET 50 cl		1,10 €	1,10 €	0,0%	Cristaline gazeuse
	Thé glacé, eau aromatisée	Canette 33 cl		1,25 €	1,25 €	0,0%	Ice tea, Volvic citron ou fraise
	Thé glacé, eau aromatisée	Bouteille PET 50 cl		2,00 €	2,00 €	0,0%	
	Sodas	Canette 33 cl		1,25 €	1,25 €	0,0%	Pepsi, Orangina; Fanta, 7 up...
	Sodas	Bouteille PET 50 cl		2,00 €	2,00 €	0,0%	
	Jus de fruit	Canette 33 cl		1,25 €	1,25 €	0,0%	Oasis
	Jus de fruit	Canette 33 cl - à base de concentré		1,25 €	1,60 €	28,0%	Minute Maid
	Jus de fruit	Canette 33 cl - 100% naturel		/	2,00 €		MAYA - new
	Jus de fruit	Smoothie maison		1,95 €	2,00 €	2,6%	Smoothie fait maison - Grand gobelet à emporter
Boissons Alcoolisées	Vin	Bouteille 25 cl		2,50 €	2,50 €	0,0%	TVA 20% (valeur juillet 2026)
	Vin	Bouteille 75 cl		10,00 €	10,00 €	0,0%	TVA 20% (valeur juillet 2026)
	Vin	Verre 15 cl		1,82 €	1,82 €	0,0%	TVA 20% (valeur juillet 2026)
	Vin	Pichet 25 cl		2,33 €	2,33 €	0,0%	TVA 20% (valeur juillet 2026)
	Vin	Pichet 50 cl		4,58 €	4,58 €	0,0%	TVA 20% (valeur juillet 2026)
	Bière	Bière 25 cl		1,66 €	1,66 €	0,0%	TVA 20% (valeur juillet 2026)
	Bière	Bière 33 cl		1,83 €	1,83 €	0,0%	TVA 20% (valeur juillet 2026)
Art de la table et réutilisable							
Réutilisable	Couvert réutilisable	Georgette avec étui souple		6,70 €	6,70 €	0,0%	TVA 20% (valeur juillet 2026)
Réutilisable	Couvert réutilisable	Kit couvert avec etui rigide		/	6,70 €	0,0%	TVA 20% (valeur juillet 2026)
Usage unique	Couverts biosourcés	Georgette biosourcée		0,20 €	0,30 €	50,0%	TVA 20% (valeur juillet 2026)
Usage unique	Couverts biosourcés	Couverts biosourcés		/	0,30 €	/	TVA 20% (valeur juillet 2026)
Réutilisable	Gourde	Gourde verre eco noire / rouge		7,50 €	7,50 €	0,0%	TVA 20% (valeur juillet 2026)
Réutilisable	Divers	Mugs		6,50 €	6,50 €	0,0%	TVA 20% (valeur juillet 2026)
Réutilisable	Divers	sac cabas		0,42 €	0,42 €	0,0%	TVA 20% (valeur juillet 2026)
Réutilisable	Divers	sac réutilisable		1,00 €	1,00 €	0,0%	TVA 20% (valeur juillet 2026)

* Pas de vente à l'unité - Paramétrage obligatoire caisse : 7 € HT

DÉLIBÉRATION n° 2026 - 1000

Le conseil d'administration du 06 juillet 2026

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE :

Approbation de l'évolution du règlement intérieur de la restauration

Nombre de votants présents et représentés :

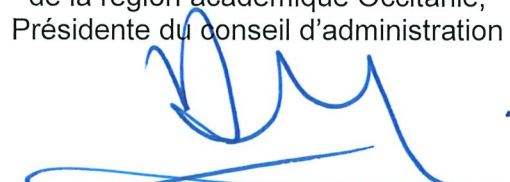
POUR	: 15
CONTRE	: 5
ABSTENTIONS	: 3
REFUS DE VOTE	:

Ainsi délibéré, les jours, mois, ans susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 06 juillet 2026

La Rectrice déléguée pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Présidente du conseil d'administration


Veronique DOMINGUEZ-GUILLAUME

DÉLIBÉRATION n° 2026 - 1001

Le conseil d'administration du 06 juillet 2026

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE :

Approbation modifiée de la charte des frais de déplacements

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	22
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	1
REFUS DE VOTE	:	

Ainsi délibéré, les jours, mois, ans susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 06 juillet 2026

La Rectrice déléguée pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Présidente du conseil d'administration


Véronique DOMINGUEZ-GUILLAUME

DÉLIBÉRATION n° 2026 - 1002

Le conseil d'administration du 06 juillet 2026

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE :

Approbation de l'actualisation des prestations d'initiatives locales de l'action sociale du Crous

Nombre de votants présents et représentés :

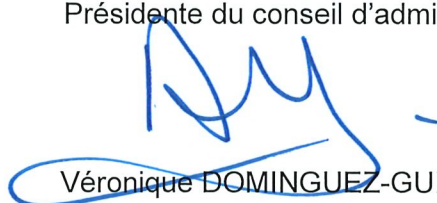
POUR	:	22
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	1
REFUS DE VOTE	:	

Ainsi délibéré, les jours, mois, ans susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 06 juillet 2026

La Rectrice déléguée pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Présidente du conseil d'administration


Véronique DOMINGUEZ-GUILLAUME

DÉLIBÉRATION n° 2026 - 1003

Le conseil d'administration du 06 juillet 2026

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE :

Approbation du bilan de la CVEC 2025 et des orientations 2026

Nombre de votants présents et représentés :

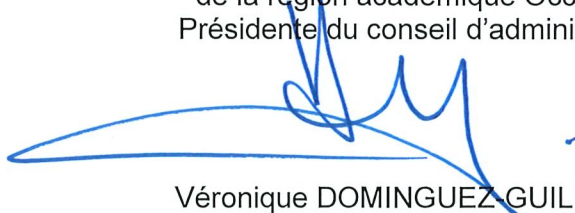
POUR	:	22
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	1
REFUS DE VOTE	:	

Ainsi délibéré, les jours, mois, ans susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 06 juillet 2026

La Rectrice déléguée pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Présidente du conseil d'administration



Véronique DOMINGUEZ-GUILLAUME

DÉLIBÉRATION n° 2026 - 1004

Le conseil d'administration du 06 juillet 2026

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Adoption de la convention d'autorisation d'occupation temporaire non constitutive de droits réels relative à la gestion de la villa Leenhardt

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	: 19
CONTRE	: 4
ABSTENTIONS	:
REFUS DE VOTE	:

Ainsi délibéré, les jours, mois, ans susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 06 juillet 2026

La Rectrice déléguée pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Présidente du conseil d'administration


Véronique DOMINGUEZ-GUILLAUME

DÉLIBÉRATION n° 2026 - 1005

Le conseil d'administration du 06 juillet 2026

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Approbation de l'avenant de renouvellement de l'agrément du RIA-C (Restaurant Inter-administratif de Carcassonne)

Nombre de votants présents et représentés :

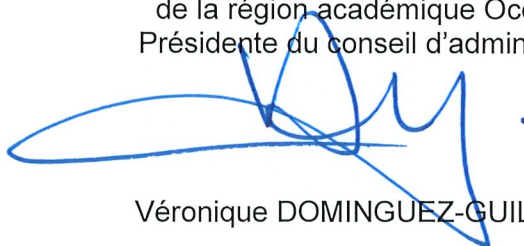
POUR	: 19
CONTRE	: 4
ABSTENTIONS	:
REFUS DE VOTE	:

Ainsi délibéré, les jours, mois, ans susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 06 juillet 2026

La Rectrice déléguée pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Présidente du conseil d'administration



Véronique DOMINGUEZ-GUILLAUME

DÉLIBÉRATION n° 2026 - 1006

Le conseil d'administration du 06 juillet 2026

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Adoption des concessions de logement

Nombre de votants présents et représentés :

POUR : 22

CONTRE :

ABSTENTIONS : 1

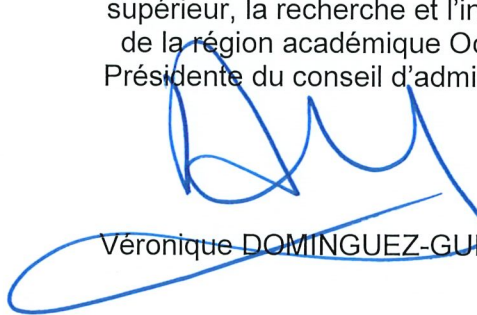
REFUS DE VOTE :

Ainsi délibéré, les jours, mois, ans susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 06 juillet 2026

La Rectrice déléguée pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Présidente du conseil d'administration


Véronique DOMINGUEZ-GUILLAUME